

Le document qui suit constitue le texte complet du Plan d'action signé par les chefs d'État et de gouvernement qui ont participé au second Sommet des Amériques.

SOMMET DES AMÉRIQUES PLAN D'ACTION II

Nous, les chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus des Amériques, estimant qu'un effort collectif doit venir compléter les actions entreprises au niveau national pour améliorer le bien-être économique et la qualité de vie de nos peuples et ayant à l'esprit notre engagement à poursuivre l'exécution du Plan d'action de Miami, affirmons notre ferme volonté de mener à bien le présent Plan d'action qui renferme un ensemble d'initiatives concrètes conçues pour promouvoir le développement général des pays de l'hémisphère, améliorer la qualité de l'éducation et assurer l'accès à celle-ci, promouvoir et renforcer la démocratie et le respect des droits de la personne; approfondir l'intégration économique et le libre-échange, et éliminer la pauvreté et la discrimination. Nous avons adopté le présent Plan d'action sachant que toutes les initiatives sont étroitement liées et également importantes pour assurer la réalisation de notre entreprise commune.

I. ÉDUCATION: LA CLÉ DU PROGRÈS

L'engagement de l'hémisphère à l'égard de l'éducation se traduit par de vastes réformes en cours à tous les niveaux du système d'enseignement et par un large consensus sur les problèmes qui se posent dans ce domaine et sur l'effort collectif que doit consentir la société tout entière afin de les surmonter. Ces réformes sont basées sur les principes d'équité, de qualité, de pertinence et d'efficience. L'équité consiste à créer des conditions qui assurent à tous la possibilité de recevoir des services d'enseignement de qualité, réduisant ainsi de façon significative les effets des inégalités résultant du statut socio-économique, de l'infirmité physique et de la discrimination ethnique, culturelle et fondée sur le sexe. La qualité suppose l'atteinte de niveaux élevés de développement cognitif, de compétences, de capacités et de valeurs morales. La pertinence se définit par la capacité du système d'enseignement à répondre aux besoins et aux aspirations de la société tout entière, en tenant compte de ses diverses composantes sociales, culturelles, ethniques et linguistiques. Enfin, par efficience on entend la mise à disposition de ressources adéquates, et leur utilisation optimale, de manière à multiplier les bienfaits de l'éducation.

Par conséquent, les gouvernements, pleinement conscients et respectueux de la souveraineté nationale et des responsabilités incombant aux institutions de leurs pays respectifs en matière d'éducation, réitèrent leur engagement du Sommet de Miami d'assurer, d'ici à l'an 2010, l'accès universel à un enseignement primaire de qualité ainsi qu'un taux d'achèvement du primaire de 100 % et d'inscription dans le secondaire de 75 % au minimum, avec une proportion toujours croissante de jeunes terminant leurs études secondaires, et s'engagent à offrir à la population en général des possibilités d'éducation permanente. Si ces objectifs sont atteints, nous aurons fourni à nos peuples les outils, les compétences et les connaissances propres à assurer les meilleures conditions de compétitivité et de productivité requises par les économies modernes, leur permettant ainsi d'apporter leur contribution de dignes citoyens à leurs sociétés respectives.